

Mise à jour concernant : COVID-19 avec RMN, FMM et MNBC

Le jeudi 4 juin 2020

14 h à 15 h

1-877-413-4781 ou local 613-960-7510

Code de la conférence 9513647

NOTE D'INFORMATION POUR LES PARTICIPANTS DE L'ASPC

CONTEXTE

- Le Ralliement national des Métis (RNM), la Fédération des Métis du Manitoba (FMM) et la Nation métisse de la Colombie-Britannique (NMCB) rencontreront des représentants du gouvernement du Canada par téléconférence le 4 juin 2020. La dernière réunion avec ce groupe a eu lieu le 21 mai 2020.
- Services aux Autochtones Canada (SAC) fera le point sur les mesures fédérales liées à la COVID-19, et le RNM, la FMM et la NMCB présenteront un survol des plans et des pressions pour leurs nations respectives.
- Plusieurs SMA/VP du portefeuille de la santé ont été invités. La participation de Kelly Taylor (DGPPS), Karen Walton (DGISS) et Tasha Stefanis (SC) est confirmée.

ACTIONS DE SUIVI DE LA RÉUNION DU 21 MAI

Le compte rendu de la réunion du 21 mai fait état de deux mesures de suivi dans le cadre de la section de l'ASPC :

- L'ISC/ASPC assurera le suivi avec la FMM sur le nombre d'EPI envoyés aux PN au MB.
- La FMM assurera le suivi avec la DGSPNI de SAC sur le type d'EPI requis et à quelles fins. La DGSPNI de SAC discutera de la demande avec l'ASPC.

Le 31 mai, un courriel de suivi a été envoyé par SAC (Pamela Wolfe-Roberge) à tous les participants à la réunion sur le nombre de communautés des Premières Nations, de communautés métisses et de communautés inuites qui ont reçu des EPI. Les conseils métis ont posé des questions supplémentaires auxquelles SAC donnera suite.

Le 3 juin, ASPC-RNSU a confirmé n'avoir reçu aucune demande d'EPI de la part du FMM.

RÉPONSE À LA COVID-19 - MISE À JOUR FÉDÉRALE

[Nouveau financement \(à partir du 29 mai 2020\)](#)

Le premier ministre a annoncé un nouveau financement pour apporter un soutien essentiel aux familles et communautés autochtones pendant cette crise, sur la base des besoins qui ont été identifiés. Le financement comprend :

- 285,1 millions de dollars pour soutenir la réponse de santé publique en cours à la COVID-19 dans les communautés autochtones. Cet investissement permettra de financer des réponses communautaires à la pandémie et d'augmenter de manière ciblée les ressources en matière de soins de santé primaires pour les communautés des Premières Nations. En cas d'éclosions, ce financement peut être utilisé pour fournir une capacité de pointe et un soutien supplémentaire aux services communautaires dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- 270 millions de dollars pour compléter le programme d'aide au revenu dans les réserves afin de répondre à la demande accrue de ce programme, qui aidera les personnes et les familles à faire face à leurs frais de subsistance essentiels. Il permettra également d'embaucher du personnel supplémentaire pour mieux servir les communautés des Premières Nations et mettre les individus en contact avec d'autres programmes gouvernementaux.
- 44,8 millions de dollars sur cinq ans pour la construction de 12 nouveaux refuges, qui contribueront à protéger et à soutenir les femmes et les jeunes filles autochtones qui subissent des violences et fuient. Ce financement permettra de construire dix refuges dans les communautés des Premières Nations vivant dans des réserves à travers le pays, et deux dans les territoires, afin de soutenir les femmes et les enfants autochtones. Le gouvernement fournira également 40,8 millions de dollars pour soutenir les coûts opérationnels de ces nouveaux refuges au cours des cinq premières années, et 10,2 millions de dollars par an en permanence. Annonce également d'un million de dollars par an, à partir de cette année, pour soutenir l'engagement des dirigeants et des prestataires de services métis dans la mise en place de refuges et de projets communautaires de prévention de la violence pour les femmes et les filles métisses, ainsi que pour les personnes LGBTQ et bispirituelles.

[Nouveau financement \(à compter du 21 mai 2020\)](#)

Le premier ministre a annoncé un nouveau financement de 75 millions de dollars pour les organisations autochtones fournissant des services aux populations autochtones dans les centres urbains et hors réserve. Ce financement supplémentaire permettra de soutenir davantage de projets communautaires qui répondent aux besoins critiques des populations autochtones pendant cette crise, notamment en matière de sécurité alimentaire, de services de soutien à la santé mentale et d'équipements sanitaires et de protection. Il pourrait également répondre à d'autres besoins, tels que le soutien aux aînés, le transport et le matériel éducatif pour les enfants et les jeunes autochtones.

[Financement \(voir annexe A pour plus de détails\)](#)

- Le plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 comprend 305 millions de dollars pour un nouveau fonds de soutien aux communautés autochtones basé sur les distinctions, dont 30 millions de dollars ont été alloués à la nation métisse. Le financement doit être distribué par le biais des mécanismes existants de SAC afin de faciliter la vitesse à laquelle le financement peut être reçu. Les fonds pourraient être utilisés pour des mesures telles que, mais sans s'y limiter :
 - le soutien aux personnes âgées et aux membres vulnérables de la communauté;
 - des mesures pour lutter contre l'insécurité alimentaire;
 - un soutien éducatif et autre pour les enfants;
 - l'assistance en matière de santé mentale et les services d'intervention d'urgence;
 - des mesures de préparation pour prévenir la propagation de la COVID-19.

- L'ASPC n'a pas de rôle dans la distribution des fonds à la nation métisse en réponse à la COVID-19.

Test au point de service (PCMI)

- Le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de santé publique du Canada à Winnipeg effectue des tests de diagnostic pour le virus qui cause la COVID-19.
- Le LNM travaille en étroite collaboration avec les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux pour s'assurer que les personnes faisant l'objet d'une enquête pour le nouveau coronavirus sont confirmées ou écartées par des tests en laboratoire.
- De nombreux laboratoires de santé publique provinciaux peuvent désormais tester le nouveau coronavirus avec un très haut degré de précision.
- La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec sont en mesure de confirmer les diagnostics de laboratoire pour le virus qui cause la COVID-19. Pour toutes les autres provinces, leurs résultats sont soumis à des tests supplémentaires au LNM parce qu'il s'agit d'un virus jusqu'alors inconnu et qu'il est de bonne pratique d'utiliser des tests supplémentaires pour fournir une confirmation supplémentaire des résultats initiaux de laboratoire.
- Les cas présumés positifs qui sont identifiés par les tests provinciaux/territoriaux sont gérés dans une perspective de santé publique et de contrôle des infections de la même manière que les cas confirmés.
- Les provinces et territoires utilisent l'approche de test développée et validée par le LNM.
- En outre, les résultats des laboratoires provinciaux sont soumis à des tests d'assurance de la qualité au LNM.

Équipement de protection individuelle (EPI) (DGISS)

- Le gouvernement du Canada travaille en coordination avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'évaluer et de répondre rapidement au besoin d'articles d'EPI tels que des respirateurs N95, des masques chirurgicaux, des écrans faciaux, des gants en nitrile, des blouses et autres vêtements de protection, ainsi que des fournitures médicales telles que du désinfectant, des ventilateurs, des tampons et des trousseaux de dépistage.
- Les EPI et les fournitures médicales sont distribués aux provinces et aux territoires selon un cadre de répartition convenu par les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux (FPT) de la Santé. Le cadre d'allocation garantit que les communautés autochtones, y compris la nation métisse, ne sont pas exclues des fournitures distribuées par les provinces. (Remarque : La DGISS a indiqué que le cadre d'allocation n'est pas disponible pour le partage).

Soutien à la santé mentale (ASPC/PSPMC/SAC)

- En ces temps difficiles, il est essentiel que les Canadiens aient accès à des outils efficaces pour soutenir leur santé mentale et leur bien-être, obtenir des informations crédibles et fiables sur la santé mentale et la toxicomanie, et accéder aux services.
- Le gouvernement du Canada a lancé le portail de soutien à la santé mentale et à la toxicomanie *Espace mieux-être Canada*. Il s'agit d'une ressource centrale pour accéder à un soutien confidentiel en matière de santé mentale et de toxicomanie en ce qui concerne la COVID-19. Ce portail Internet offre aux Canadiennes et aux Canadiens un réseau virtuel de services d'information et de soutien psychosocial, et est disponible sur Canada.ca/coronavirus et l'application Canada COVID-19. Le

portail de soutien à la santé mentale et à la toxicomanie Espace mieux-être Canada est destiné à soutenir les services provinciaux et territoriaux existants.

- En outre, SAC gère la ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être, qui offre une aide immédiate à tous les peuples autochtones du Canada, y compris les citoyens métis. Elle est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour offrir des conseils et des interventions de crise.